

# **Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 6 août 2018**

## **20 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.**

### **SONT PRESENTS :**

Mesdames Muriel MULLER, Sophie BOGDANOVIC, Sybille HERICOTTE ; Messieurs Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD et Jean SCHULER,

### **Absents excusés :**

Françoise SAMUEL a donné pouvoir à Muriel MULLER  
Dominique LAURE-BALDASSARI a donné pouvoir à Jean SCHÜLER.  
Carole SHELLSHEAR, Jérôme SAMUEL et Serge SAMUEL.

Pierre REYNAUD est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 juin 2018 est adopté.

### **TRAVAUX BLAISANCE**

Les travaux à réaliser sur la Blaisance pour supprimer les seuils et mettre en sécurité la conduite d'eau potable alimentant la rive droite de la rivière ont fait l'objet d'un appel d'offre.

Le montant total des travaux s'élève à 66 229 € TTC; 80% de cette somme sera financée par l'Agence de l'Eau.

Un emprunt sur 2 ans à 0,62% permettra de faire l'avance pour que les travaux qui débiteront à la fin du mois d'Août 2018 puissent être payés dès la fin de leur réalisation.

La municipalité remercie les riverains pour leur bonne volonté et les efforts auxquels ils ont consentis pour que cette opération puisse aboutir.

Les entreprises retenues sont :

- PISTONO (de Veynes) pour le lot 1 Génie Civil
- SERPE (de GAP) pour le lot 2 Végétalisation...

### **CANTINE RENTRÉE SEPTEMBRE 2018**

L'Etablissement Les Lavandes à Orpierre ne souhaitant plus assurer la fourniture des repas pour les cantines scolaires du RPI GARDE-COLOMBE/TRESCLEOUX, après appel d'offre c'est l'ADSEA cuisine du Bersac, dépendant de Rosans qui a été retenu pour 4 mois renouvelable deux fois. Ceci en attendant éventuellement l'ouverture d'une nouvelle unité à Laragne.

Le prix des repas est fixé à 5,20 €. La municipalité prend en charge 1,10 € par repas et par enfant ; le prix du repas demandé aux parents est donc de 4,10 €.

Le tarif du repas pour les adultes (enseignants ou autres) est fixé à 5.20 €.

### **NATATION 2017-2018**

Une subvention pour la session de natation des élèves de Trescleoux qui s'est déroulée à la piscine d'Orpierre la première semaine de juillet est demandée au Conseil Départemental.

### **SORTIE ÉCOLE 2017-2018**

Une demande de subvention pour le séjour des enfants de l'école de Trescléoux au Centre Musiflore (de mois de septembre 2017) est adressée au Conseil Départemental.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Panneaux de signalisation :** les panneaux de limitation à 70 km/h ont été enlevés par les services départementaux suite à l'arrêté du Président du Département.

Deux panneaux de signalisation du Parc des Baronnie Provençales vont être installés aux entrées du village.

**Congés des employés municipaux :** au mois d'aout chacun des deux employés prendra, à tour de rôle, 15 jours de congés. Pour ne pas grever les finances de la commune, ils ne seront pas remplacés pendant leurs vacances.

**Eaux et assainissement :** Sur demande de madame le maire, une commission doit se réunir pour revoir les règlements de l'eau et de l'assainissement.

**Entretien des torrents :** Il est rappelé, et la police de l'eau le confirme, que l'entretien des torrents et particulièrement ceux qui traversent le village est à la charge des riverains. Cet entretien doit s'effectuer en anticipant les possibles orages et non en conséquence pour éviter les dégâts des eaux.

**Cimetière :** A la suite des orages des zones de ravinements ont été constatés dans le cimetière. Les ouvriers municipaux s'occuperont dans les meilleurs délais de la remise en état....

**Panne :** Le fort orage du vendredi 3 août a grillé les relais de la pompe principale d'eau potable. Les services municipaux et la société de maintenance du pompage ont effectués les réparations dans la journée du samedi. Remercions-les pour leur implication et leur diligence.

**Obligation de débroussaillage (OLD) :** D'après les articles L 135-1&2: Le maire peut commissionner des agents assermentés pour contrôler le débroussaillage. Il est rappelé que débroussailler est une obligation qui incombe à tout propriétaire de parcelle.....

**La séance est levée à 21 h 45**